

Conseil de quartier École militaire

mardi 9 février

Compte-rendu

➤ **Tour de table**

Bruno DELGADO, adjoint au Maire en charge des conseils de quartier et des associations, entame la réunion en se présentant et en présentant son collègue René-François BERNARD, conseiller de Paris en charge de la propreté, de l'environnement, des espaces verts et des mobilités, élu référent pour le quartier de l'École militaire.

Il invite ensuite les participants connectés en visioconférence à se présenter :

- Alain MOELLER
- Cyrille PERTUISOT
- Chantal NOEL
- Brigitte DE BROISSIA
- Sylvia HULLO
- Titrite EL HAMIDI
- Sophie LACHERET
- Michel ROGÉ
- Bénédicte VARVENNE
- Gérard ROUBICHOU

➤ **Point sur le centre de vaccination**

Bruno DELGADO fait un point sur la stratégie vaccinale dans l'arrondissement :

« Le 7^e arrondissement est l'un des premiers à avoir ouvert un centre de vaccination opérationnel à la Maison des Associations, 4 rue Amélie. Nous avons commencé à y administrer des vaccins Pfizer-BioNTech dès le lundi 18 janvier.

« L'Agence régionale de santé nous a alloué seulement 420 doses par semaine. Sachant qu'il faut deux doses par personne, cela nous permet de vacciner 1680 personnes sur deux mois.

« À ce rythme, il faudrait 7 mois pour vacciner nos 5900 habitants de plus de 75 ans – ce rythme est encore ralenti par les personnes prioritaires de moins de 75 ans et les personnes qui s'inscrivent chez nous alors qu'elles n'habitent pas l'arrondissement. Sans compter également les problèmes d'approvisionnement, comme la semaine prochaine, où nous serons contraints de reporter plus d'une centaine de rendez-vous.

« Nous sommes les seuls à proposer un accueil personnalisé pour prendre rendez-vous. Le standard que nous avons mis en place (01 53 58 75 89) est difficile à joindre du fait de la demande extrêmement forte des habitants, mais les personnes souhaitant obtenir un rendez-vous peuvent se déplacer directement à la Maison des Associations où l'on pourra les inscrire.

Celle-ci est ouverte le lundi de 14h à 17h, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 17h et le samedi de 9h30 à 14h.

« Vous l'aurez compris, la situation est extrêmement tendue. Doctolib a été pris d'assaut : quelques minutes ont suffi pour que tous les créneaux soient réservés. Nous avons gardé des créneaux prioritaires pour les personnes venues s'inscrire à la Maison des associations, malheureusement cela n'a pas suffi et certaines d'entre elles n'ont pas pu obtenir satisfaction.

« Un médecin est présent pour s'assurer du bon respect des règles, notamment que les personnes n'étant pas âgées de 75 ans disposent bien d'une raison médicale de se faire vacciner. Même s'il y a des annulations de rendez-vous, nous ne déplorons aucune perte de vaccins grâce à un système de liste d'attente qui permet d'appeler en urgence des personnes pour finir les doses restantes en fin de journée.

« À l'heure actuelle, l'agenda de notre centre de vaccination est plein jusqu'en avril. Pour rappel, le calendrier vaccinal de la France est perturbé par des retards de production de Pfizer-BioNtech. Sanofi, qui a abandonné son projet de vaccin français, devrait commencer à produire des vaccins Pfizer-BioNtech en juillet.

« Le Moderna arrive en support de manière ponctuelle. Pour la première fois cette semaine, nous avons reçu et administré du Moderna. Quant au vaccin britannique AstraZeneca, il a été autorisé vendredi 29 janvier et les premières livraisons françaises interviendront fin mars. Pour ces raisons, le rythme des 1680 personnes tous les deux mois ne pourra malheureusement pas être augmenté à court terme, si tant est qu'il puisse être atteint.

« Pour conclure, le barnum de tests antigéniques à la mairie a définitivement fermé en janvier. Ce barnum a été un vif succès, ayant permis de tester plus de 2000 personnes à un moment où les pharmacies ne proposaient pas encore cette prestation. Aujourd'hui, celles-ci ayant pris le relais, Rachida Dati a préféré mobiliser les infirmières sur la priorité du moment, les vaccins. »

➤ **Point sur les travaux**

Monsieur BERNARD présente les principaux travaux ayant un impact sur la vie du quartier :

- Réfection des égouts

« La réfection des égouts dans la zone Saxe-Séguir-Suffren et d'Estrées suit son cours. Nous avons demandé à ce que chaque habitant reçoive une information trois semaines avant le début des travaux dans sa rue.

« Pour rappel, c'est un chantier qui ne nécessite pas d'ouverture de la voirie. Les ouvriers immobilisent simplement un point d'entrée tous les 80 mètres environ.

« La galerie de la rue d'Estrées était fendue en deux de manière assez grave, mais sa réparation pourra se faire sans délai additionnel. »

- Réseau haute tension RATP

« Après avoir descendu l'avenue de La Bourdonnais en 2020 pour faire passer ses nouveaux câbles haute-tension, la RATP est actuellement en train de descendre l'avenue Duquesne.

« Le prochain tronçon, qui concerne la contre-allée de l'avenue Duquesne entre d'Estrées et Breteuil, ainsi que la traversée de Breteuil, commencera le 8 mars.

« À cette occasion, à la suite de plaintes des habitants, la salle de repos des ouvriers actuellement installée à l'angle Ségur-Bixio, sera déplacée, à la demande de Madame Dati, place du président Mithouard. »

- **Déplacement arrêts de bus Breteuil**

« Dans le cadre de travaux d'accessibilité, les arrêts de bus de la ligne 28 actuellement situés sur la place de Breteuil seront déplacés le long de l'avenue de Breteuil, l'un en face de la pharmacie, l'autre en face du Carrefour Express. »

– Une participante demande quel était le problème avec ces arrêts de bus.

Monsieur BERNARD répond que le caractère courbe du trottoir empêchait de sortir la rampe pour les personnes à mobilité réduite.

- **Rue aux écoles Éblé**

« Un programme de la mairie centrale intitulé « rues aux écoles » impose de piétonniser certaines portions de rues dotées d'écoles. À cette occasion, Madame DATI a choisi la rue Éblé, dont les travaux de piétonnisation pourront être menés cette année.

« Nous profiterons de cette occasion pour installer des jardinières. »

- **Hilton 55 Saxe**

« Les travaux sont autorisés jusqu'au 30 novembre 2021. Un veto de la préfecture de police concernant l'aménagement des chambres a retardé le chantier. »

– Une participante demande des points de situation sur le Racing Club de France, la Pagode et l'ancien bâtiment du conseil régional (carré Invalides).

Monsieur BERNARD répond :

Sur le carré Invalides, le bâtiment a été acquis par AG2R La Mondiale et Nexity, ce dernier étant le maître d'ouvrage délégué. Madame DATI a obtenu que les logements sociaux qui y étaient prévus soient des logements sociaux étudiants, attribués aux étudiants de Sciences Po. Ces 116 chambres seront donc concédées au CROUS qui les attribuera aux étudiants de Sciences Po. Elles sont localisées au 6, rue Monsieur, bâtiment qui fait par ailleurs l'objet d'un projet de surélévation.

La partie du lot classée monument historique, qu'on appelle l'immeuble Murat, situé 61, rue de Babylone, a fait l'objet d'un rachat de parts de Nexity à AG2R. Nexity en est donc propriétaire intégral et doit décider ce qu'il en fera. Il n'a pas encore communiqué de projet.

Quant au bâtiment principal, sa rénovation va principalement porter sur ses accès. Il restera destiné à des bureaux.

Des réunions publiques sont organisées en mairie pour informer les riverains et recueillir leurs demandes et observations. Le permis de construire fait l'objet de recours. Il porte principalement sur l'accessibilité de la terrasse du bâtiment 6, rue Monsieur, et sur la redéfinition intérieure de la partie donnant rue de Babylone.

Sur la Padoge, le début des travaux a été retardé par la crise sanitaire, nous sommes en lien avec la mission Cinéma de la Mairie de Paris pour fixer un nouveau calendrier.

Sur le Racing Club de France, il est actuellement fermé pour des travaux sur son système de chauffage.

Nous sommes actuellement en discussions avec la Ville de Paris pour que la municipalité conforte ce bâtiment dans sa vocation sportive. Cela pourrait prendre la forme d'une utilisation plus importante de ses équipements par les élèves des écoles publiques.

- Une participante demande si le partenariat entre le RCF et l'école bilingue est arrêté.

Monsieur BERNARD répond que oui, le RCF n'acceptant plus d'écoliers en ce moment. Les projets de partenariat qui ont pu avoir eu lieu avec des écoles privées sont à l'arrêt.

- Une participante demande s'il y a de nouvelles informations concernant le Mur pour la Paix.

Monsieur BERNARD répond qu'aux dernières nouvelles, il était envisagé qu'il soit déplacé tout en bas de l'avenue de Breteuil, place Henri Queuille, près de la station Sèvres-Lecourbe. Cela avait fait l'objet d'un accord au Conseil de Paris entre Laurence PATRICE, adjoint au maire déléguée à la mémoire et Philippe GOUJON, maire du XV^e arrondissement.

- Une participante intervient pour préciser que ce déplacement n'est pas encore acté, le permis de construire pour l'avenue de Breteuil n'étant pas à ce jour annulé par la Mairie de Paris. Il n'est pas certain que la place Henri Queuille puisse accueillir le monument.
- Un participant demande si les « coronapistes » seront pérennisées.

Monsieur BERNARD répond que ces pistes posées à la hâte posent d'énormes problèmes à la fois de circulation – notamment pour les bus –, de sécurité, d'accessibilité et d'esthétisme. C'est assez injuste que l'architecte des Bâtiments de France impose des restrictions très strictes à tous les parisiens pour leurs moindres travaux et que dans le même temps l'exécutif parisien puisse défigurer les rues avec du mobilier urbain affreux.

➤ **Budget participatif.**

Monsieur DELGADO présente la nouvelle formule du budget participatif qui a fait l'objet d'une refonte de la Mairie de Paris. Leur financement n'est plus assuré par les Mairies d'arrondissement mais par la Mairie centrale à hauteur de 2 millions d'euros par projet. En contrepartie, leur nombre est limité : pour le 7^e arrondissement, ce nombre est fixé à deux, auxquels s'ajoutent les deux projets « Tout Paris ». Ces derniers devront respecter le thème : « Imaginer le Paris de demain ».

Monsieur DELGADO insiste sur le calendrier particulièrement court fixé par la Mairie de Paris, surtout en ce qui concerne le dépôt des projets :

- 4-28 février dépôt des projets
- Du 1^{er} au 26 mars : Études de recevabilité
- Du 29 mars au 18 juin : Instruction
 - Du 29 mars au 7 mai : analyse participative des projets, organisation d'ateliers de discussion et d'enrichissement, réflexions pour fusionner les projets similaires.
- Du 21 juin au 9 juillet : commissions d'arrondissement, chaque maire arrête définitivement la liste des projets soumis au vote.
- Automne 2021 : vote

Les critères de recevabilité sont les suivants : les projets doivent relever des compétences de la Ville de Paris, ne pas créer de dépense de fonctionnement et ne pas consister en un aménagement lourd de l'espace public, comme la réfection d'une place ou d'une rue.

L'inscription est obligatoire pour déposer un projet. Au moment du vote à l'automne, une carte citoyenne sera nécessaire pour voter. Monsieur DELGADO ajoute que les préoccupations des habitants sont souvent concentrées sur la rénovation et la mise en valeur de notre patrimoine, notamment culturel. Il incite les habitants à le recontacter et à recontacter Monsieur BERNARD pour réfléchir ensemble sur les projets.

- Une participante demande si la fontaine de l'avenue de Breteuil fonctionne, car elle est rarement en eau.

Monsieur BERNARD indique que cette fontaine souffre de problèmes d'approvisionnement en eau dus à la dégradation du circuit d'alimentation. Elle est néanmoins périodiquement remise en eau.

- Un participant demande si la rénovation de la place de Fontenoy pourrait faire l'objet d'un budget participatif.

Monsieur BERNARD répond que la partie centrale pourrait effectivement faire l'objet d'un projet. Une délibération du conseil de Paris de 1963 prévoyait d'envoyer à Sedan le monument commémorant la guerre de 1870, mais cela n'a jamais été fait. Il pourrait par exemple être envisagé d'étendre sur cette place les deux pelouses actuellement disjointes devant l'UNESCO et devant le Défenseur des Droits, quitte à modifier la circulation.

- Un participant demande pourquoi les lieux culturels sont pris en charge par des budgets participatifs.

Monsieur DELGADO répond que les édifices culturels construits avant 1905 sont la propriété de la Ville de Paris.

➤ **Point sur le Grand Palais Éphémère**

Nicolas SAILLEAU, directeur de cabinet, ayant rejoint la réunion, présente l'actualité du Grand Palais Éphémère. Ses promoteurs souhaitent terminer les travaux au premier semestre 2021 pour commencer l'événementiel possible en septembre.

L'opposition de Rachida DATI à ce projet est très claire. Elle soutient les associations, dont le Comité d'aménagement du 7^e et l'Association des amis du Champ de Mars, ayant porté ce dossier devant les juridictions administratives. Ces démarches n'aboutiront certes pas à la destruction de la structure, mais elles défendent une vision de ce que doit être la préservation de l'espace classé du Champ de Mars et dénoncent la procédure dérogatoire qui a été accordée à ce projet.

L'autre problème posé par ce projet, c'est l'entretien des abords du chantier. Madame DATI a reçu des signalements concernant le mauvais entretien de la déviation piétons place Joffre qui se transforme en champ de boue lorsqu'il pleut. À sa demande, la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) de la Ville de Paris a mis en place une surveillance du site, étant habilitée à verbaliser GL Events en cas de manquement à ses obligations d'entretien.

De ce fait, GL Events a investi dans un nettoyeur à eau chaude haute pression et une aspiratrice afin de se mettre en conformité. Cet équipement est régulièrement utilisé, sous peine de verbalisation.

- Un participant demande s'il serait possible d'engager une réfection de la chaussée place Joffre, devant le Grand Palais Éphémère.

Monsieur SAILLEAU répond qu'une opération est déjà prévue dans le cadre du Grand Palais Éphémère pour égaliser le pavé et former un parvis.

➤ **Discussion libre**

- Une participante indique que les avenues pavées incitent les vélos et les trottinettes à emprunter les trottoirs, ce qui ne facilite pas la cohabitation avec les piétons.

Monsieur BERNARD répond que la DPSP est habilitée à verbaliser ces comportements et le fait d'ailleurs régulièrement.

Monsieur SAILLEAU ajoute que des opérations ponctuelles peuvent être menées par la DPSP à un endroit précis. Il invite les habitants à lui communiquer les endroits particulièrement victimes de ce genre de comportements.

Monsieur BERNARD indique que deux questions lui ont été posées par message. La première concerne la possibilité d'installer un point d'eau avenue de Breteuil pour faciliter l'activité des personnes souhaitant jardiner. Il indique qu'il a transmis cette demande au service chargé des espaces verts.

La deuxième question concerne la possibilité d'installer davantage de bacs à compost. Monsieur BERNARD indique que les particuliers n'ont pas la faculté de déposer leurs déchets dans les composts des jardiniers de la Ville de Paris, mais qu'une demande de composteur pour les riverains a été transmise en ce qui concerne le jardin Catherine Labouré. Un arrondissement de Paris expérimente la collecte chez les particuliers des déchets compostables. Cette expérimentation pourra éventuellement être étendue à tout Paris si elle est couronnée de succès.

En l'absence d'autres questions, Monsieur DELGADO met fin à la réunion.

➤ **Annexe : fiche récapitulative sur le budget participatif**

Présentation

Le budget participatif existe depuis 2014. Il permet à tous les Parisiens de proposer leurs idées de projets concernant n'importe quel thème comme le cadre de vie, l'environnement, l'action sociale, la culture ou encore le sport.

Seules réserves : d'une part, les projets doivent relever des compétences de la Ville de Paris, d'autre part, les projets d'aménagement lourd de l'espace public, comme la réfection d'une place ou d'une rue, ne sont plus acceptés depuis 2018 (« Dès qu'un projet nécessite un marteau-piqueur, c'est non »).

Après une étude vérifiant leur faisabilité, les projets sont soumis au vote par internet ou par des bureaux de vote éphémères. Ces bureaux de vote sont le plus souvent installés en mairie, à la maison des associations et sous la forme de triporteurs aux abords des marchés.

Les projets recueillant le plus de votes sont déclarés lauréats et réalisés.

Financement et nombre de projets lauréats

Jusqu'en 2021, le nombre de projets lauréats était seulement limité par la capacité financière de l'arrondissement. Chaque maire pouvait y consacrer tout ou partie de son enveloppe dédiée aux Investissements d'intérêt local (IIL), soit 2,1 million d'euros annuels dans le 7^e, bénéficiant d'un abondement de 200 % de la Mairie centrale.

Cette année, chaque projet sera financé directement par la Mairie centrale jusqu'à 2 millions d'euros. En contrepartie, le nombre de projets lauréats est désormais fixé à 59 dans tout Paris, dont 2 pour le 7^e arrondissement.

Deux projets pourront concerner tout Paris, sous réserve de respecter une thématique déterminée annuellement par la Mairie centrale. Pour 2021, la thématique est : « Imaginer le Paris de demain ».

Rappel : historique des projets dans le 7^e arrondissement

Depuis 2014, 986 projets ont été soumis au vote dans notre arrondissement dont 31 lauréats. Parmi ces lauréats, 5 ont dû être abandonnés car, concernant le Champ de Mars, ils n'ont finalement pas obtenu les autorisations patrimoniales nécessaires ou sont entrés en conflit avec des projets déjà en cours. Les 26 projets restants sont réalisés ou en cours de réalisation :

Quartier Gros caillou

- Verdir la maison des associations du 7^e (BP 2015, réalisé pour 8000 €)
- Aménager et équiper la cour de l'école La Motte Picquet (BP 2015, réalisé pour 50 000 €)
- Piano à la maison des associations (BP 2016, réalisé pour 2600 €)
- Aménagement du passage Jean Nicot (BP 2016, réalisé pour 40 000 €)
- L'école La Motte Picquet aux normes numériques (BP 2016, réalisé pour 30 000 €)
- Aire de pétanque et bancs écologiques au Champ de Mars (BP 2016, réalisé pour 40 000 €)
- Des arbres pour la rue Cler (BP 2016, réalisé pour 12 000 €)
- Plus d'arbres pour la rue Cler (BP 2017, réalisé pour 16 000 €)

- Réaménagement des allées du Champ de Mars (BP 2017, réalisé pour 600 000 €)
- Piétonnisation et mise en valeur de la rue du Gros Caillou (BP 2017, réalisé pour 14 000 €)
- Du matériel numérique et pédagogique pour l'école maternelle Saint-Dominique (BP 2017, en cours de réalisation pour 10 000 €)
- Un podium pour les écoles du quartier (BP 2018, réalisé pour 10 000 €)
- Restaurer les peintures murales de Saint Pierre du Gros Caillou (BP 2018, en cours de réalisation pour 350 000 €)

Quartier École militaire

- Redonner leur éclat aux fontaines de l'avenue de Breteuil (BP 2016, réalisé pour 160 000 €)
- Lecture et partage pour les enfants de l'école Éblé (BP 2018, réalisé pour 8000 €)
- Restauration et mise aux normes des horloges de l'église Saint François Xavier (BP 2019, en cours de réalisation pour 150 000 €)

Quartier Invalides

- Restauration de la chapelle des baptêmes de l'église Sainte Clotilde (BP 2018, en cours de réalisation pour 235 000 €)

Quartier Saint Thomas d'Aquin

- Restauration des portes principales de l'église Saint Thomas d'Aquin (BP 2016, réalisé pour 22 000 €)
- Mur végétal au 65, rue du Bac (BP 2016, réalisé pour 5 000 €)
- Modernisation des sanitaires du jardin Catherine Labouré (BP 2017, réalisé pour 50 000 €)
- Éclairage de la façade de l'église Saint Thomas d'Aquin (BP 2017, en cours de réalisation pour 150 000 €)
- Sauvegarde de la fontaine du Fellah (BP 2017, réalisé pour 30 000 €)
- Rénovation de la fontaine du Fellah (BP 2019, en cours de réalisation pour 160 000 €)
- Restauration et remise en service des lampadaires télescopiques du pont du Carrousel (BP 2019, en cours d'étude, estimation à 25 000 €)

Dans tout l'arrondissement

- Hôtel aux insectes dans les jardins et parcs du 7^e (BP 2016, réalisé pour 1000 €)
- Des tableaux numériques pour les écoles élémentaires du 7^e (BP 2019, en cours d'étude, estimation à 162 000 €)

Moyenne : 90 000 € par projet.